

Troisième rapport de la Croix-Rouge britannique et de l'Ordre de St-Jean de Jérusalem¹

Le deuxième rapport de l'« Organisation de guerre » de la Croix-Rouge britannique et de l'Ordre de Saint-Jean avait porté principalement sur l'activité déployée dans l'intérieur du pays comme conséquence de la répercussion de la guerre sur la population civile². Le troisième rapport a surtout pour objet les services d'outre-mer. Il n'est pas complet. Pour des raisons de sécurité ou autres, certaines activités sont passées sous silence, de même que, dans quelques cas, cas, les voies et moyens employés. Il convient de remarquer que dès les premières lignes le rapport souligne la valeur et la nécessité de la coopération avec d'autres Sociétés nationales de la Croix-Rouge. Il devient évident que certains problèmes et certains services de Croix-Rouge prennent des proportions qui excluent la possibilité d'en laisser la solution et la conduite à une seule société, quelle qu'elle soit.

Le rapport s'ouvre sur la question des prisonniers en Extrême-Orient, le point de vue du Gouvernement japonais à l'égard de la Convention de 1929, les difficultés créées par l'éloignement et l'impossibilité de recourir au transport par mer pour les paquets de vivres. La seule occasion qui ait été donnée de faire parvenir aux prisonniers des médicaments, des vivres et du tabac a été le rapatriement du personnel diplomatique. A Lourenço-Marquès, où les diplomates changeaient de vaisseaux, 4000 tonnes de marchandises purent être chargées sur deux navires japonais en présence du délégué du Comité international³ et d'un représentant de la Croix-Rouge sud-africaine.

¹ *War Organisation of the British Red Cross Society and Order of St. John of Jerusalem. Third annual Report 1941-1942* together with the report of the Finance Sub-Committee and the statement of accounts and the third annual report of the Duke of Gloucester's Red Cross and St. John Fund and the accounts of the Fund, approved by the War Organisation at its meeting on 17th February, 1943 and publication authorised. — London, S.W.1, 14 Grosvenor Crescent. In-8 (185×245 mm.), X-158 p.

² Voir *Bulletin international*, mai 1942, p. 372.

³ Voir *Revue internationale*, août 1942, p. 552.

Grande-Bretagne

L'aide à la Russie (matériel sanitaire et produits pharmaceutiques, vêtements, etc.) fit l'objet de 18 consignements pesant 2571 tonnes et d'une valeur de £250.000.

L'aide à la Chine se manifesta sous la forme de l'envoi d'une équipe sanitaire comptant sept docteurs et 13 infirmières. Arrivée en mai 1942 dans l'Inde, l'ambulance soigna les blessés chinois évacués de Birmanie jusqu'à ce qu'elle fût en mesure de gagner le territoire chinois.

Des dons furent faits à la Croix-Rouge polonaise (£10.000), à la Croix-Rouge hellénique (£2.000) et aux hôpitaux gaullistes.

Les services rendus aux peuples alliés se manifestent en particulier dans les 52.646 enquêtes ouvertes au profit de 44 nationalités différentes, en grande partie par l'intermédiaire du Comité international de la Croix-Rouge.

Les messages familiaux en provenance des pays ennemis ou occupés par l'ennemi sont hautement appréciés mais leur statistique n'est qu'imparfaitement établie. Huit cents messages par semaine partent pour la Belgique ou en arrivent. Les parents des prisonniers de guerre belges sont tenus au courant de ce qui concerne ces derniers. Les avis de décès des Belges en Grande-Bretagne sont transmis en Belgique par l'entremise du Comité international. Des sections de l'Organisation de guerre s'occupent de même des Hollandais, des marins grecs, des enquêtes en Europe orientale, des déportés juifs, des Polonais, des Français dispersés dans les diverses parties du monde, des Danois (260 messages par semaine), etc. Un sous-comité des Croix-Rouges interalliées se réunit périodiquement sous l'égide de la Croix-Rouge britannique au sujet des prisonniers de guerre. Des paquets de nourriture et de vêtements confectionnés par des collaborateurs bénévoles appartenant surtout aux pays alliés sont envoyés à ces prisonniers. Des marchandises diverses sont fournies aux comités belge, tchécoslovaque, yougoslave, polonais, français, dans une grande proportion.

Après cet aperçu de l'œuvre d'entraide accomplie par l'Organisation de guerre à l'égard des pays alliés, le rapport rend compte de l'activité de la Commission du Moyen-Orient, dont la compétence s'étend à la Libye, à l'Égypte, au Soudan, à la Trans-

Grande-Bretagne

jordanie, à la Syrie, à Chypre et à Malte. L'activité principale de cette commission consiste à envoyer des fournitures de médecine et de chirurgie et de « comforts », mot commode qui désigne aussi bien les tapis, rideaux, fauteuils, sofas, tables, lampes, bancs de jardins, postes de radio, ventilateurs, que les livres, jeux de cartes, graines à semer, instruments de musique. Des hôpitaux, homes de convalescents, ambulance-automobiles relèvent directement de la même Commission. Ces dernières étaient au nombre de 125 ; 60 envoyées en Grèce furent perdues ; 14 ont été détruites par l'ennemi ou sont devenues hors d'usage ; 61 étaient en service au début de septembre 1942.

L'Inde, la Birmanie, l'Irak, l'Iran et Aden relèvent de l'Organisation de guerre de l'Inde dont il est parlé ci-dessous ¹.

Le service des paquets pour les prisonniers reste une des grandes activités de l'Organisation de guerre. Dans la règle, un paquet standard de 11 lb. est envoyé chaque semaine à chaque prisonnier.

La progression des envois s'établit comme suit :

De septembre à décembre 1941	42.000 paquets
Janvier 1942	70.000 »
De février à juin 1942	73.000 »
De juin à août 1942	100.800 »

Le contenu de ces paquets : fromage, lait, chocolat, saucisses etc., est donné dans le plus grand détail. Le tabac et les cigarettes sont envoyés à part. Durant l'année 219.500.000 cigarettes et 842.432 onces de tabac ont été expédiées.

Les ressources nécessaires à l'Organisation de guerre pour ces multiples activités sont constituées en première ligne par le « Fonds du Duc de Gloucester », qui, à la fin de la troisième année de guerre, avait réuni £13,693,618.—. Le Fonds créé par Mrs Churchill pour l'aide à la Russie en octobre 1941 atteint £1,179,900.—.

Le nom du Comité international de la Croix-Rouge revient à maintes reprises dans ces 158 pages si chargées de faits et de

¹ Voir pages 679 et suivantes.

Grande-Bretagne

chiffres qu'il ne saurait être question de résumer autrement que de manière succincte.

La *Revue internationale de la Croix-Rouge* tient, du moins, à traduire intégralement les termes extrêmement flatteurs par lesquels le Comité international se trouve apprécié dans le rapport de la Croix-Rouge britannique. En effet, la force morale et matérielle du Comité international est en fonction directe de l'appui moral et matériel que lui prêtent les Sociétés nationales de la Croix-Rouge. Un témoignage tel que celui de la Croix-Rouge britannique revêt donc une haute signification, qu'il convient de faire ressortir :

« Dans les pages qui précèdent de notre rapport il y a maintes références à la part que prend le Comité international de la Croix-Rouge dans la conduite des services d'outre-mer de l'Organisation de guerre. On aura remarqué que sa collaboration inclut la manutention au jour le jour des paquets pour les prisonniers de guerre et autres marchandises, ainsi que la transmission des messages familiaux si grandement appréciés par les civils dans toutes les parties du monde. Ce que le Comité fait aussi pour les prisonniers de guerre à d'autres points de vue est devenu si notoire qu'il n'y a pas lieu de le décrire ici.

« Nous sommes, sans doute, personnellement plus intéressés dans ses nombreux services qui ont pour objet les prisonniers et civils britanniques se trouvant aux mains de l'ennemi, mais notre admiration pour l'œuvre du Comité est largement accrue par la connaissance que ses services en faveur des Britanniques ont leur contrepartie d'activités similaires en faveur d'autres belligérants.

« Nous lui sommes particulièrement reconnaissants de sa collaboration pratique, sans laquelle l'Organisation de guerre ne pourrait espérer faire face à maintes de ses tâches, spécialement en ce qui concerne les prisonniers de guerre. Mais si nous bornions à apprécier cet aspect de son activité, notre gratitude ne serait pas proportionnée à tout ce dont nous lui sommes redevables.

« Le Comité international de la Croix-Rouge est le gardien des Conventions de Genève qui sont la charte de la Croix-Rouge. Il incombe au Comité de veiller à ce que leurs prescriptions soient observées par les nations qui se sont engagées à les reconnaître. En temps de guerre, quand les belligérants ont déchiré traités, conventions et accords et recouru aux armes, la vigilance est plus que jamais nécessaire si les principes humanitaires de la Croix-Rouge doivent être maintenus et respectés. Nous reconnaissons sincèrement l'attitude dévouée et sans ambiguïté du Comité international de la Croix-Rouge, quand les prescriptions des Conventions sont mises en péril. »